

COMMUNE DE DESERTINES CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la réunion du 09 juillet 2024

Date de convocation : 02 juillet 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Absent : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf juillet à 20 heures et 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DESERTINES (Mayenne) se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : Mmes & MM. LESTAS B- BRICHET M - LODE D - LEROYER S - JEANNEAU I - RETE J - DESHAYES C - FOURMOND R - ANFRAY A - LEBLANC H.

Absent et excusé : Néant

Mme Rolande FOURMOND a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21mai a été adopté

Ordre du jour :

- * Devis jeux
- * RODP Orange 2024
- * Vente d'herbe sur pied
- * Rentrée scolaire 2024-2025
- * Portage des repas septembre 2024
- * Suppression réseau cuivre Orange
- * Bilan Polleniz 2023
- * Point sur les travaux
- * Assistant de prévention
- * Questions diverses.

N°2024-21 Devis jeux extérieurs

Acte transmis en préfecture le 16 juillet 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- les devis concernant l'achat de jeux extérieurs pour l'aire située près de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le devis de Comat & Valco, sans la pose, d'un montant de 2822.40 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

N°2024-22 Redevance pour occupation du domaine public par Orange- année 2024.

Acte transmis en préfecture le 16 juillet 2024

Vu l'article L.2122 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.47 du code des postes et communications électroniques ;

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications ;

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2022, selon le barème suivant :

- 48.27 € pour les infrastructures souterraines, par Km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) soit $4,398 \text{ km} \times 48.27 \text{ €} = 212.29 \text{ €}$
- 64.36 € pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) soit $34.775 \text{ km} \times 64.36 \text{ €} = 2238.12 \text{ €}$
- 32.18 € le m² pour l'emprise au sol, (1 armoire) soit $32.18 \text{ €} \times 1 = 32.18 \text{ €}$

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- charge de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

N°2024-23 Vente d'herbe sur pied

Acte transmis en préfecture le 16 juillet 2024

Monsieur le Maire fait savoir qu'il y aurait lieu de vendre l'herbe sur pied qui pousse sur les masses communales. Il s'agit du terrain situé à « La Gautrie » (section O n°7 de 1 ha 12 a 50 ca) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de vendre l'herbe au GAEC Les Planches situé au lieu-dit « Les Planches » à Désertines, pour la somme de 70 € pour le terrain situé à « La Gautrie » (section O n°7)
- charge de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

Rentrée scolaire 2023-2024

La nouvelle rentrée s'effectuera au RPI Fougerolles du Plessis- La Dorée. La garderie sera assurée le matin et le soir. Le transport scolaire partira de l'école. Actuellement 7 enfants sont inscrits au RPI.

Suite à un courrier de la mairie de Gorrion concernant les inscriptions sur cette commune, une liste nominative va être demandée afin que le Conseil Municipal puisse statuer sur une prise en charge. Les nouvelles familles devront aller au RPI.

Portage des repas

A compter du 1^{er} septembre, le portage des repas à domicile se fera du lundi au vendredi.

Suppression du réseau cuivre Orange.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Orange concernant la suppression du réseau cuivre. A compter de janvier 2028, l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés sur Désertines et les utilisateurs du réseau devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

Bilan POLLENIZ

En 2023, 3 interventions pour la destruction de nid de frelons asiatiques ont été effectuées.

Point sur les travaux

- La construction de l'ombrières démarrera à l'automne et les travaux d'enfouissement des réseaux rue du Maine se feront à suivre.
- Les travaux d'enrobé de la rue de Normandie sont reportés au 1er semestre 2025.
- Le compromis est signé pour le terrain de la Zone d'activité.
- La réhabilitation de l'ancien fournil en logement suit son cours, l'architecte a envoyé les premières estimations.

Assistant de prévention

Après avoir effectué une formation obligatoire de 5 jours, Mme TANGUY a été désignée assistante de prévention sous la responsabilité de l'autorité territoriale conformément à l'article L812-1 du Code Général de la Fonction Publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h54

COMMUNE DE DESERTINES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUILLET 2024

<u>N° de délibération</u>	<u>Objet</u>
2024-21	Devis jeux extérieurs
2024-22	RODP Orange année 2024
2024-23	Vente d'herbe sur pied

<u>Classification</u>	<u>correspondance</u>	<u>délibération</u>
7.10.3	Finances locales	Devis
7.2.3	Finances locales	RODP Orange année 2024
7.10.3	Finances locales	Vente d'herbe sur pied

La secrétaire de séance

Le maire